

Elections des Jeunes Vert·e·s Mondiaux·ales (Global Young Greens, GYG)

Code de Conduite

- Tou·te·s les membres des GYG doivent se soumettre aux principes d'élections libres et équitables* tenues à bulletin secret. (***Libre** – toute personne autorisée à voter a le droit d'être inscrite sur les listes électorales et doit pouvoir faire son choix librement. **Équitable** – Tou·te·s les membres inscrit·e·s ont un droit égal de se présenter aux élections, de faire campagne et d'organiser des rencontres.)
- Tout·e membre officiel·le des GYG peut se présenter aux élections. Chaque Organisation Membre à une voix.
- Personne ne doit être soumis·e à une quelconque pression ou incitation à voter d'une certaine manière (par exemple : contreparties, pots-de-vin, pressions injustifiées, promesses de faveurs).
- Tout·e administrateur ou administratrice d'une plateforme de communication centrale de la Fédération (ex : administrateur d'un groupe Whatsapp, créatrice d'une page Facebook de la fédération) ne peut pas être candidat·e ou doit renoncer à ces fonctions pendant la campagne.
- Le Comité d'organisation (OC) publiera la liste des Organisations Membres des GYG éligibles au vote avant la période d'inscription sur les listes électorales.
- Nous encourageons tou·te·s les candidat·e·s et membres à communiquer et à partager librement des informations (ex : dans le groupe slack des GYG → [globalyounggreens/slack.com](https://globalyounggreens.slack.com)).
- Aucun argent ne devrait être dépensé dans la promotion d'une campagne.
- Les membres du Comité de Pilotage actuel (Steering Committee, SC) se représentant aux élections perdent leur statut de membres officiel·le·s du SC des GYG une semaine avant la période d'inscription sur les listes électorales.
- Les GYG encouragent les débats ouverts en interne pour sélectionner un·e candidat·e, suivant le principe d'élections libres et équitables.
- Les membres du SC doivent faire preuve de solidarité avec les décisions du Comité. L'individualité est reconnue et encouragée, mais faire campagne contre les décisions du SC et ignorer publiquement des attaques à son encontre enfreignent le principe de solidarité du SC.
- Nous croyons en la critique juste et constructive. Les critiques sur les GYG doivent d'abord être adressées au SC, tandis les critiques du travail du SC seront adressées au Comité de Contrôle (Oversight Committee, OC).
- Le Code de Conduite des GYG prévaut sur les codes de conduite des fédérations individuelles et des partis et/ou organisations politiques.

Quiconque sera trouvé·e en train d'enfreindre un ou plusieurs de ces principes pourra recevoir un avertissement ou sera jugé·e inapte à se présenter à des élections ou à participer au vote pour un minimum de 3 ans.**

**** Après examen des preuves et en fonction de la sévérité des torts causés, l'OC peut choisir entre un avertissement public ou personnel envers la ou le membre concerné·e.** L'OC a également le droit d'interdire à un·e membre de voter et/ou de se présenter pour des élections. L'OC a le droit de garder ses preuves secrètes pour protéger les lanceurs·euses d'alerte. Si les preuves sont discutées, des contre-preuves sont requises pour les contredire.

